

« *Le Cours de Médecine* »

UNIVERSITE D'ALGER

Institut des sciences médicales

AMIBIASE INTESTINALE



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

28, rue Abou Nouas, Hydra - ALGER



2-616-631-1

AMIBIASSE INTESTINALE

I - DEFINITION GENERALITES :

L'amibiase a été définie en 1969 par un comité d'experts de l'OMS comme "l'état dans lequel l'organisme héberge ENTAMDEBA HISTOLYTICA (EH) avec ou sans manifestations cliniques".

Cette définition est fondamentale car elle précise et limite le concept d'amibiase ainsi :

- Du point de vue noso-logique et parasitologique, la seule amibe responsable de l'amibiase intestinale est EH.
- Du point de vue clinique et diagnostique on ne peut parler d'amibiase sans la mise en évidence d'EH.
- Enfin sont amibiens tous les porteurs d'EH qu'ils soient cliniquement malades ou non ; cette dernière donnée introduit la notion d'amibiase intestinale symptomatique.

L'intérêt de cette étude réside en plusieurs points :

- La fréquence de la maladie d'abord : un dixième de la population mondiale en est atteinte ; l'amibiase sévit à l'état endémique dans notre pays.
- Le diagnostic repose sur la mise en évidence du parasite dans les selles, la rectosigmoidoscopie et des tests immunologiques.
- Le traitement de l'amibiase intestinale a été grandement simplifié par l'introduction d'une drogue particulièrement active : le Métronidazole.